

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

17, avenue de Villamont, 1005 Lausanne

No 210

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 10 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Mai 1981

LES PERLES : De RSR I, le 27 II vers 13 h.: « Cette manifestation *se fête non stop* depuis trente-et-un ans. » — De La Suisse, du 12 IV : « La loi ne permet pas de *cumuler simultanément* ces deux mandats. »

Moyennant

« Les Jurassiens se sont manifestés au grand jour, *moyennant* une réunion publique devant l'hôtel de la Gare... »

Si l'on s'en tient aux définitions des dictionnaires : « au moyen de », « par le moyen de », cette phrase est correcte. Mais tous les exemples qu'ils donnent montrent que « moyennant » suppose un échange ou une condition : Il accepta de rendre ce service moyennant finance — J'en suis... moyennant que le temps le veuille (A. Daudet).

Il eût donc été préférable, dans la phrase citée, d'écrire « au moyen de », ou tout simplement « par ».

(Défense du français, No 210, mai 1981)

Deux-points

Attention à l'influence de l'allemand, où la phrase qui suit les deux-points commence par une majuscule !

En français, il n'y a majuscule que lorsque ce signe de ponctuation introduit une citation ou un discours direct. Le plus souvent, les deux-points annoncent une énumération, ou une précision, une raison, une conclusion, etc. Dans tous ces cas, la phrase qui suit commence par une minuscule (sauf évidemment si son premier mot est un nom propre).

(Défense du français, No 210, mai 1981)

«Obtenable»

Un éditeur, à qui l'on a demandé si un ouvrage paru en 1943 était encore *obtenable*, nous fait part de sa perplexité.

A notre connaissance, cet adjectif ne figure dans aucun dictionnaire.

Répond-il à un besoin ? Non, puisqu'on a déjà le mot « disponible ». Le Robert donne précisément comme exemple : « Ces livres sont-ils disponibles ? »

(Défense du français, No 210, mai 1981)

Atteignable

Le cas de cet adjectif semble pareil, à première vue, à celui d'« obtenable », puisqu'il est ignoré aussi des dictionnaires. Mais il faut reconnaître qu'il répond à un besoin, car « accessible » ne peut pas le remplacer toujours.

On peut certes dire d'un lieu, par exemple, qu'il n'est pas accessible ; mais en ce qui concerne les personnes, ce mot signifie : qui se laisse approcher et reçoit avec bienveillance (Littré) : « Il était accessible au dernier des citoyens. »

Il paraît donc difficile de condamner un emploi tel que celui-ci : est-elle atteignable par téléphone ?

(Défense du français, No 210, mai 1981)

Fond

Un juriste nous signale l'expression « jugement de *fonds* », trouvée dans la TLM du 3 avril.

Le s final peut ici être une coquille. Il est bien évident qu'il faut distinguer « fonds » (bien mobilier ou immobilier) et « fond » (opposé à forme, notamment en droit).

Dans le domaine de la procédure, le fond est ce qui fait la matière du procès. On plaide au fond ; le tribunal statue sur le fond, conclut au fond. On trouve aussi dans le Robert la locution « jugement du fond ».

(Défense du français, No 210, mai 1981)

Hors-la-loi

Il sied de distinguer le substantif invariable « hors-la-loi » (traduction relativement récente de l'anglais *out-law* : un hors-la-loi) de l'expression « hors la loi » (sans traits d'union : cet homme, par ses crimes, s'est mis lui-même hors la loi).

C'est le même cas que « hors-texte » (des gravures en hors texte ; un hors-texte), ou « hors-jeu » (un hors-jeu ; être hors jeu), ou « hors-concours » (des hors-concours ; être mis hors concours).

(Défense du français, No 210, mai 1981)